

	LABORATOIRE OENOLOGIQUE DEPARTEMENTAL 52 place Jean Moulin 81600 GAILLAC	
	CONDITIONS GENERALES DE VENTE	Dossier : CLIENT Référence : CGV Révision 02 du 15/07/24 Page 1/2

1 Préambule

Les présentes conditions sont applicables à toutes les analyses œnologiques pour l'ensemble du processus technique d'élaboration du vin.

Tout enregistrement d'échantillon implique obligatoirement l'adhésion aux présentes conditions.

Toute demande de conditions particulières n'entrant pas dans le cadre du présent document fera l'objet d'un contrat écrit entre le client et le laboratoire.

Si le laboratoire ne peut exceptionnellement pas se tenir aux prestations décrites ci-dessous, le client en sera immédiatement informé.

2 Heures d'ouverture

Pendant l'année, le laboratoire est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 14h à 17h.

Pendant les vendanges, des horaires aménagés sont mis en place et notamment l'ouverture le samedi matin.

Les échantillons doivent être amenés au laboratoire avant 12h (et 14h pendant les vendanges) afin d'être analysés dans la journée et avoir un rendu de résultats dans la journée.

En cas d'impossibilité pour le laboratoire de fournir des résultats dans les délais, le client en sera informé.

3 Echantillonnage

La constitution de l'échantillon et son identification sont sous la responsabilité du client. Les résultats analytiques délivrés par le laboratoire concernent l'objet fourni par le demandeur.

Le laboratoire met à disposition des flacons propres à l'entrée du laboratoire et fournit, sur demande, des étiquettes pour l'identification et les paramètres à analyser.

Le client est libre et responsable du choix des paramètres à analyser sur les échantillons qu'il transmet au laboratoire. Ce dernier n'est donc tenu de réaliser que les seules analyses demandées par le client.

4 Méthodes d'analyse

Les méthodes d'analyses et les tarifs proposés par le laboratoire sont disponibles sur demande, ils sont également affichés au laboratoire et présent sur le site internet du laboratoire <https://oenologie.tarn.fr>

En l'absence de demande écrite du client, le laboratoire applique les méthodes usuelles représentées en gras sur le catalogue des tarifs. Il se réserve cependant la possibilité d'utiliser une autre méthode en cas de besoin.

Les paramètres et méthodes d'analyse accrédités du laboratoire sont disponibles sur le site du COFRAC (www.cofrac.fr – accréditation n°1-0661).

Le laboratoire s'engage à exécuter la prestation d'analyses œnologiques avec le matériel performant dont il dispose, et avec la diligence requise par les usages de la profession, dans les limites des éléments et des informations fournies par le client.

5 Déclaration de conformité

Dans le cadre de sa mission, le laboratoire pourra être amené à émettre une déclaration de conformité sur un produit analysé, relative à la législation en vigueur au moment de l'analyse (règlement européen, cahier des charge).

Cette déclaration de conformité sera émise en tenant compte des incertitudes de mesure en vigueur au moment de l'analyse à l'avantage du client.

6 Rapports d'analyses

Par défaut, le laboratoire émettra des rapports hors accréditation. Dans ce cas, le document GEN REF 11 du COFRAC précise qu'un tel rapport ne doit pas être présumé conforme au référentiel d'accréditation ni couvert par les accords de reconnaissance internationaux. Un tel rapport d'analyses émis hors accréditation COFRAC, et même s'il contient des paramètres inclus dans la

	LABORATOIRE OENOLOGIQUE DEPARTEMENTAL 52 place Jean Moulin 81600 GAILLAC	
	CONDITIONS GENERALES DE VENTE	Dossier : CLIENT Référence : CGV Révision 02 du 15/07/24 Page 2/2

portée d'accréditation du laboratoire, ne peut pas être mis à disposition ou envoyés à des tiers par le demandeur d'analyses (tiers privés, organismes de certification, administration, concours...)

Lorsque le client souhaite que l'analyse soit rendue sous accréditation COFRAC, il devra remplir les demandes d'analyse prévues à cet effet.

Les résultats d'analyses sont transmis par courrier électronique à l'adresse mail communiquée par le client (plusieurs adresses peuvent être transmises si besoin).

Pour les analyses réalisées sous accréditation COFRAC, seul l'original du bulletin d'analyse fait foi. Les originaux sont à récupérer à l'accueil du laboratoire ; exceptionnellement ils pourront être transmis par courrier postal sur demande explicite du client.

7 Sous-traitance

Certaines demandes d'analyse ne figurant pas dans le catalogue et ne pouvant être traités au laboratoire peuvent être sous-traitées, après acceptation du client. Le laboratoire choisit le sous-traitant réputé compétent, et garde la responsabilité des travaux effectués. Le client peut néanmoins stipuler le choix du sous-traitant, auquel cas, la responsabilité des travaux lui incombe.

8 Utilisation des analyses et marque d'accréditation

Le client s'engage à utiliser les analyses aux seules fins pour lesquelles elles ont été établies. En cas d'utilisation à des fins non prévues par le présent document, le laboratoire décline toute responsabilité envers le client et/ou envers les tiers, des conséquences de l'utilisation des analyses.

Le client n'est pas autorisé à utiliser le marque d'accréditation COFRAC hormis la reproduction intégrale des rapports sous logo COFRAC émis par le laboratoire.

9 Confidentialité et impartialité

Le laboratoire applique un principe strict de confidentialité.

Les rapports d'analyses ne sont transmis qu'au demandeur de l'analyse sauf si une autorisation explicite pour qu'une copie du rapport soit transmise à un tiers a été formulée par le demandeur lui-même.

Le laboratoire s'engage à respecter la confidentialité de l'ensemble des informations relatives au client, cependant elles pourront être transmises aux instances réglementaires dès lors que la loi le lui oblige. Le client en sera avisé, sauf si la loi l'interdit.

Le laboratoire réalise l'ensemble de ses prestations en toute impartialité et ne saurait accepter de pressions commerciales, financières ou de toutes autres nature.

10 Réclamations

Les clients peuvent faire part de leurs observations et de leurs réclamations au laboratoire par courrier ou par mail.

Les réclamations feront l'objet d'un enregistrement sous la forme d'une fiche de réclamation. La prise en charge et la conclusion donnée seront transmises au client dans les meilleurs délais.

Approbation du client :

Société :

Nom :

Date :

Signature :

Sans réponse de votre part dans un délai de 15 jours, ce document sera considéré comme validé